

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-DE-MONTMINY**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal, tenue le 2 mars 2020 à 19h30 à la salle du conseil située au 309, 4<sup>e</sup> Avenue, Saint-Paul-de-Montminy.

Sont présents : Madame Odile Blais et messieurs Guy Boivin, Martin Boulet, Gaston Lessard, Christian Nadeau et Rémi Fontaine formant quorum sous la présidence de monsieur Alain Talbot, maire.

Est également présente : Madame Claudette Aubé, directrice générale.

**1 ET 2. OUVERTURE DE LA SÉANCE :**

Monsieur Alain Talbot constate le quorum à 19h30, souhaite la bienvenue à l'assistance et déclare la séance ouverte. Monsieur le maire précise à l'assistance les procédures qui s'appliquent à une séance du conseil municipal : les citoyens assistent à une séance et ils peuvent poser des questions ou observations lors des périodes de questions qui seront intégrées en début et en fin de réunion.

**3. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2020-03-01: LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par madame Odile Blais et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté mais en ajoutant le point **13-C** Utilisation du solde du Pacte rural  
À l'unanimité.

- 1.-Ouverture de la séance
2. Période de questions sur le fonctionnement
3. Lecture et approbation de l'ordre du jour
- 4.-Adoption des résolutions des séances du 3 et 17 février 2020
5. Lecture et approbation des comptes
6. Correspondance
  - a) Remerciements adressés à Monsieur Alain Talbot
  - b) Confirmation d'aide financière pour les 3 projets visant à soutenir la coopération intermunicipale
7. Administratif
  - a) Politique administrative de déneigement
  - b) Vente pour non-paiement des taxes
  - c) Travaux de réfection pour sous-sol du complexe
  - d) Demandes de Monsieur Laurent Fallon
  - e) Départ à la retraite de Monsieur Yves Lacasse (PMT)
  - f) Renouvellement de la Mutuelle de prévention ACCISST
  - g) Suivi de la dotation du poste de DG
  - h) Entente de partage avec Sainte-Euphémie
8. Incendie
  - a) Rapport annuel du Service Incendie
  - b) Entente de service Survi-Mobile
  - c) Choix alerte de masse et guide à l'intention du citoyen
9. Voirie
  - a) Suivi des travaux de voirie
  - b) Appel d'offres travaux Route Sirois et 5<sup>ème</sup> Rang
  - c) Demande de prix pour contrôle de la qualité travaux Route Sirois et 5<sup>ème</sup> Rang
  - d) Reddition de compte MTQ
  - e) Abat-poussière
  - f) Demande de prix pour matériel et équipement
  - g) Facture de Englobe
10. Eau
  - a) Entente pour formation (entraînement)
11. Eaux usées
  - a)
12. Loisirs
  - a) Assurance jeux gonflables
  - b) Suivi de la patinoire
  - c) Affichage du poste d'animateur
  - d) Organisation du terrain de jeux

13. Plan d'action avenir et développement de la municipalité
  - a) Activité d'accueil
  - b) Suivi du guide
14. Résolutions diverses
  - a) Soumission pour Pacte rural
  - b) Demande pour le Gala Méritas
  - c) Plan triennal de la Commission scolaire
  - d) Avril, mois de la jonquille
  - e) Demande de Madame Monique Gaudreau
  - f) Demande de l'Association pulmonaire
  - g) Demande de modification de zonage
  - h) Demande d'accès à l'information au sujet de la coalition tabac
  - i) Contribution au supplément de loyer des Habitations du Buton
  - j) Souper bénéfique de l'Entraide Pascal-Taché
15. Varia ouvert
  - a) Présentation GMR
  - b) Suivi de la maison incendiée
  - c) CA du Parc des Appalaches
  - d) Suivi de la Chambre de Commerce de Saint-Paul
  - e) Séance de consultation au sujet des changements règlementaires
  - f) Offre de formation sur les RDD
  - g) AGA de la Chambre de la Chambre de Commerce
  - h) Activités de déneigement
16. Période de questions
17. Levée de la séance

#### **4. APPROBATION DES RÉOLUTIONS**

##### **2020-03-02 : ADOPTION DES RÉOLUTIONS DE LA SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2020**

Il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par monsieur Martin Boulet et résolu d'approuver les résolutions contenues dans le procès-verbal du 3 février 2020 tel que rédigées par la directrice générale et secrétaire-trésorière.  
À l'unanimité.

##### **2020-03-03 : ADOPTION DES RÉOLUTIONS DE LA SÉANCE DU 17 JANVIER 2020**

Il est proposé par monsieur Gaston Lessard, appuyé par monsieur Christian Nadeau et résolu d'approuver les résolutions contenues dans le procès-verbal du 17 janvier 2020 tel que rédigées par la directrice générale et secrétaire-trésorière.  
À l'unanimité.

#### **5 LECTURE ET APPROBATION DES COMPTES**

##### **2020-03-04: LECTURE ET APPROBATION DES COMPTES**

Considérant que la liste des chèques portant le numéro de C2000055 à C2000098 inclusivement a été détaillée devant l'assistance, il est proposé par monsieur Christian Nadeau, appuyé par monsieur Martin Boulet et résolu que le paiement de ces comptes au montant de 76 880.39 \$ soit autorisé.  
À l'unanimité

Je, Claudette Aubé, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites à la résolution 2020-03-04.

  
\_\_\_\_\_  
Claudette Aubé

#### **6. CORRESPONDANCE :**

**A-** Des remerciements et félicitations sont adressés à Monsieur Alain Talbot par Madame Aline Boucher et Monsieur Marc-André Chabot pour ses nombreuses années passées à la tête du Service des incendies de Saint-Paul.

**B-** La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a confirmé que les trois projets présentés et dont la Municipalité de Saint-Paul-Montminy fait partie ont été approuvés pour une aide financière de 50 000\$ pour chacun des projets de coopération intermunicipale.

## **7. ADMINISTRATIF :**

### **2020-03-04 : POLITIQUE ADMINISTRATIVE DE DÉNEIGEMENT**

Il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par monsieur Rémi Fontaine et résolu d'adopter la politique administrative pour le déneigement des routes, chemins municipaux qui ne sont pas déneigés par la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy le 30 juin 2019 et applicable le 2 mars 2020 qui se présente ainsi:

#### **Préambule**

##### **Mission de la Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy :**

La MUNICIPALITÉ de Saint-Paul-de-Montminy est une entité administrative assurant la gestion territoriale de Saint-Paul-de-Montminy qui est une collectivité publique et qui jouit d'un pouvoir de juridiction et de réglementation dévolu par le Gouvernement du Québec. Dans le cadre de leur administration, les compétences des municipalités locales sont généralement relatives à l'urbanisme, au développement économique, à la voirie, au transport en commun, à la sécurité publique, à la disposition des matières résiduelles, aux loisirs et à la vie communautaire. Une municipalité locale est constituée d'un conseil municipal qui représente la population, qui prend des décisions sur les orientations et les priorités de la municipalité et qui en administre les affaires. Le conseil municipal veille à la qualité de vie de sa communauté ainsi les élus doivent toujours prendre leurs décisions dans l'intérêt des citoyens qu'ils représentent.

##### **Responsabilités du conseil**

Le rôle principal du CONSEIL est de s'assurer que les services offerts répondent aux besoins de la communauté. La nature des questions traitées varie selon la municipalité mais tout conseil doit adopter un budget et assurer l'équilibre financier de la municipalité. Le CONSEIL assume les droits et devoirs dévolus par les principales lois, soit le Code municipal du Québec, de même que certaines lois connexes comme la Loi sur la fiscalité municipale et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Ainsi le CONSEIL peut décider des orientations pour divers aspects de la qualité de vie de la communauté, dont le développement économique, l'urbanisme, l'approvisionnement en eau potable, l'assainissement des eaux usées, le développement communautaire, les loisirs, la culture, etc...

##### **Compétences municipales en matière de voirie**

Article 66 de la Loi sur les compétences municipale

«La municipalité locale a compétence en matière de voirie sur les voies publiques dont la gestion ne relève pas du gouvernement du Québec ou de celui du Canada ni de l'un de leurs ministères ou organismes....Dans la présente Loi, une voie publique inclut toute route, chemin, rue, ruelle, place, pont, voie piétonnière ou cyclable, trottoir ou autre voie qui n'est pas du domaine privé ainsi que tout ouvrage ou installation, y compris un fossé, utile à leur aménagement, fonctionnement ou gestion.»

### **POLITIQUE ADMINISTRATIVE POUR LE DÉNEIGEMENT DES ROUTES, CHEMINS MUNICIPAUX QUI NE SONT PAS DÉNEIGÉS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-DE-MONTMINY AU 30 JUIN 2019**

#### **Objectif de la politique**

Dans un souci d'équité envers tous les contribuables de la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy, l'objectif de cette politique est de se doter d'une politique qui sera utilisée pour répondre aux contribuables qui demandent que la municipalité effectue le déneigement d'une voie publique dont la gestion relève de la Municipalité et dont le déneigement n'était pas, au 30 juin 2019, effectué par la Municipalité ni par une tierce partie ayant obtenu un contrat de déneigement de la Municipalité.

#### **Procédures de demande de déneigement**

Une demande de déneigement doit être déposée par un propriétaire d'une unité d'évaluation imposable ou le représentant du groupe de propriétaires d'unités d'évaluation imposables du secteur déposant la demande et comprenant:

- Un schéma montrant le secteur concerné par la demande ainsi que la longueur de la voie publique concernée;
- Un minimum de trois (3) unités d'évaluation imposables touchées par la demande est obligatoire pour déposer une demande.
- La demande doit être déposée avant le 15 janvier à la Municipalité qui en fera une évaluation de faisabilité applicable pour le déneigement débutant à l'automne suivant.

### **Principaux critères qui seront utilisés pour cette évaluation de faisabilité:**

- Structure de la route ou chemin municipal concerné par la demande
- Topographie de cette route ou chemin municipal.

### **Décision de la Municipalité**

- La Municipalité rendra, aux demandeurs, sa décision de faisabilité du déneigement demandé au plus tard le 1er mars suivant la demande accompagnée:
- D'un registre des unités d'évaluation imposables touchées par la demande
- Du calcul des coûts estimés qui pourra inclure une taxe à être payée par le secteur concerné.

### **Obligations des demandeurs pour compléter leur demande de déneigement de cette route ou chemin municipal**

- Faire signer le registre fourni par la Municipalité. Ce registre de signatures devra contenir au moins cinquante (50) pourcent plus un de signatures des propriétaires des unités d'évaluation imposables touchées par la demande (une seule signature par unité d'évaluation imposable sera considérée) et confirmant que ces dits propriétaires connaissent la présente politique et entérinent la demande;
- Remettre à la Municipalité le registre signé par les propriétaires des unités d'évaluation imposables au plus tard le 30 avril pour une possibilité de déneigement à compter du 1er octobre suivant;

### **Gestion du déneigement**

Les opérations du déneigement seront administrées et gérées par la municipalité selon les normes et procédures applicables aux voies publiques appartenant à la Municipalité et dont elle assume déjà la gestion du déneigement.

### **Calcul de la contribution requise du secteur concerné par la demande**

En considérant que la MUNICIPALITÉ doit adopter un budget et assurer l'équilibre financier la municipalité en tenant compte des divers aspects de la qualité de vie de la communauté, dont le développement économique, l'urbanisme, l'approvisionnement en eau potable, l'assainissement des eaux usées, le développement communautaire, les loisirs, la culture, etc...

En considérant également le souci d'équité envers tous les contribuables de la MUNICIPALITÉ, le calcul suivant sera effectué à partir des données tirées du rôle d'évaluation en vigueur au moment du traitement de la demande, du budget le plus récent disponible ainsi que le coût réel ou estimé du déneigement du secteur concerné:

A : Proportion des dépenses du budget total consacré au volet TRANSPORT = Coût total du volet TRANSPORT contenu au budget le plus récent divisé par les dépenses totales incluses au budget disponible le plus récent.

B : Proportion du volet Transport consacré au déneigement = Coût du déneigement inclus au budget disponible le plus récent divisé par le total du volet TRANSPORT contenu au budget le plus récent.

C : Taxes générales foncières (excluant le coût de la Sûreté du Québec) provenant des unités d'évaluation imposables du secteur concerné par la demande = Total des valeurs totales des unités d'évaluation imposables du secteur concerné par la demande et reconnu par la MUNICIPALITÉ multiplié par le taux applicable à la taxe générale foncière (excluant la partie applicable à la Sûreté du Québec) tiré du budget disponible le plus récent.

D : Montant des taxes foncières générales du secteur attribuables au volet TRANSPORT= C multiplié par A.

E : Montant des taxes foncières générales du secteur attribuables déneigement qui sont incluses au volet TRANSPORT= D multiplié par B.

F : Montant à percevoir par une taxe ou une compensation des unités d'évaluation du secteur concerné par la demande =

Le plus élevé des deux calculs suivants :

\*Coût réel ou estimé du déneigement du secteur diminué de douze (12%) pourcent de C :

Ou

\*Coût réel ou estimé du déneigement du secteur diminué de E.

G : La compensation perçue représentera le résultat de F divisé par le nombre d'unités d'évaluation du secteur concerné.

### **Révision de la compensation à percevoir du secteur concerné par la demande**

La révision de la compensation à percevoir d'un secteur concerné (valeur de G) se fera au renouvellement ou indexation du contrat de déneigement du secteur concerné pour être intégrée au règlement de taxation annuel des unités d'évaluation imposables du secteur concerné par la demande, s'il y a un montant à percevoir.

### **Acceptation**

Rappel des compétences municipales en matière de voirie:

Suivant l'Article 66 de la Loi sur les compétences municipales, «La municipalité locale a compétence en matière de voirie sur les voies publiques dont la gestion ne relève pas du gouvernement du Québec ou de celui du Canada ni de l'un de leurs ministères ou organismes.

La Municipalité se réserve le droit d'accepter ou de refuser une demande qui ne cadre pas avec cette politique ou que le CONSEIL juge déraisonnable.

La mise en vigueur du déneigement, par la Municipalité, d'un secteur de routes ou de chemins municipaux qui n'étaient pas déneigés par la Municipalité le 30 juin 2019 ne peut pas être annulée par la suite.

### **Entrée en vigueur**

Cette politique entre en vigueur le 2 mars 2020

Adopté à l'unanimité.

### **2020-03-05 : VENTE POUR NON-PAIEMENT DES TAXES**

Considérant que la secrétaire-trésorière et directrice générale a dressé un état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées en tout ou en partie conformément aux dispositions de 1022 et suivants du Code municipal;

En conséquence, il est proposé par monsieur Rémi Fontaine, appuyé par monsieur Martin Boulet et résolu :

-De prendre acte du dépôt de la liste des taxes impayées;

-D'ordonner la vente pour taxes des immeubles sur lesquels des taxes impayées n'ont pas été payées en tout ou en partie sur les immeubles suivants

Matricule	Cadastre	Adresse
1778 26 5871 0 000 0000	5 761 606	381, 2ème Rang Saint-Paul-de-Montminy-
1778 04 7773 0 000 0000	5 761 636	491 Route 216 Saint-Paul-de-Montminy
1778 69 2195 0 000 0000	5 761 596	543 Route 216 Saint-Paul-de-Montminy

-De demander à la secrétaire-trésorière et directrice générale de transmettre la présente résolution à la MRC de Montmagny afin que celle-ci procède, jeudi le 11 juin 2020, à la vente par enchères publiques des immeubles mentionnés ci-haut;

-De mandater la directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité à enchérir ces immeubles au montant des taxes en capital, intérêt et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales (1038 C.M.).

Adopté à l'unanimité.

### **C- Travaux de réfection pour le sous-sol du complexe**

Le préventionniste en bâtiment qui avait demandé des travaux de réfection au sous-sol du complexe sera avisé que les travaux requis ont été effectués.

### **D- Demandes de Monsieur Laurent Fallon**

En ce qui concerne la politique de déneigement qui a été adoptée précédemment, il est répondu à Monsieur Fallon que la liste des unités imposables concernées par la demande de déneigement du Rang Rolette Ouest est disponible mais que la date pour remettre le registre signé par 50% plus un des propriétaires des unités imposables concernées ne peut être modifiée et maintenue au 30 avril 2020.

### **E- Départ à la retraite de Monsieur Yves Lacasse (PMT)**

Monsieur Yves Lacasse, notre courtier pour les assurances de la municipalité quitte pour la retraite et sera remplacée par madame Renée Laverdière.

### **2020-03-06 : RENOUELEMENT DE LA MUTUELLE DE PREVENTION ACCISST**

Il est proposé par monsieur Christian Nadeau, appuyé par madame Odile Blais et résolu d'accepter de renouveler le contrat à la Mutuelle de prévention représentée par le Groupe ACCISST inc et d'autoriser la directrice générale à signer la convention datée du 14 janvier 2020.

Adopté à l'unanimité.

#### **G- Suivi de la dotation du poste de DG**

L'affichage du poste est terminé et les entrevues se feront au cours des prochaines semaines.

#### **H- Entente de partage avec Sainte-Euphémie**

Sujet reporté.

### **8: INCENDIE**

#### **2020-03-07 : RAPPORT ANNUEL DU SERVICE INCENDIE**

Attendu que les municipalités sont responsables des certaines actions prévues au Plan de mise en oeuvre du schéma de couverture de risque en incendie adopté par leur MRC;

Attendu que la Loi sur la sécurité incendie indique que toute municipalité doit produire un rapport d'activités faisant état de ces actions et le transmettre à la MRC;

Attendu que le Service de sécurité incendie a conséquemment complété le dit rapport;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par monsieur Gaston Lessard et unanimement résolu :

-D'adopter le Rapport d'activité annuel du Service de sécurité incendie présentant les actions réalisées pendant l'année 2019 en lien avec le Plan de mise en oeuvre du schéma de couverture de risque en incendie adopté par la MRC de Montmagny et applicable à la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy.

-Que le conseil municipal a pris connaissance des données du Rapport d'activité annuel du Service de sécurité incendie et qu'il l'adopte tel quel.

-De transmettre copie de la présente résolution à la MRC de Montmagny et au directeur du Service de la sécurité incendie.

Adopté à l'unanimité.

#### **2020-03-08 : ENTENTE DE SERVICE SURVI-MOBILE**

Il est proposé par monsieur Martin Boulet, appuyé par monsieur Guy Boivin et résolu d'autoriser la signature de l'entente de service pour l'application SURVI-MOBILE offerte par CAUCA pour une période de 3 ans selon la convention datée du 7 février 2020.

Adopté à l'unanimité.

#### **2020-03-09 : CHOIX ALERTE DE MASSE ET GUIDE À L'INTENTION DU CITOYEN**

Il est proposé par madame Odile Blais, appuyé par monsieur Martin Boulet et résolu de ne pas ajouter d'autres moyens d'alerte de masse à la population.

Adopté à l'unanimité.

### **9. VOIRIE**

#### **A- Suivi des travaux de voirie**

Les travaux de voirie sont à venir.

#### **B- Appel d'offres travaux Route Sirois et 5ème Rang**

La date d'ouverture des soumissions a été reportée au 6 mars en raison de l'émission de l'Addenda 1.

#### **2020-03-10 : DEMANDE DE PRIX POUR CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES MATÉRIAUX LORS DES TRAVAUX DE LA ROUTE SIROIS ET 5ÈME RANG**

Il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par monsieur Gaston Lessard et résolu d'autoriser la directrice générale à inviter des firmes pour soumettre des prix pour le contrôle de la qualité des matériaux lors de la réfection de la Route Sirois et une partie du Rang 5.

À l'unanimité.

#### **2020-03-11 : REDDITION DE COMPTE MTQ (LE PROGRAMME D'AIDE AU RÉSEAU ROUTIER LOCAL)**

Attendu que le MTMDT a versé une compensation de 115 308\$ pour l'entretien du réseau local pour l'année civile 2019;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Attendu que les interventions réalisées par la Municipalité sur ces routes se répartissent ainsi :

Entretien d'hiver	161 527\$
Chaussées	25 572\$
Abords de la route	2 160\$
Total :	189 259\$

En conséquence, il est proposé par monsieur Rémi Fontaine, appuyé par monsieur Christian Nadeau et résolu :  
Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins de niveau 1 et 2 pour un montant subventionné de 115 308\$ conformément aux exigences du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des transports;

Que le conseil déclare que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

À l'unanimité.

#### **2020-03-12 : ABAT-POUSSIÈRE**

Il est proposé par monsieur Martin Boulet, appuyé par monsieur Guy Boivin et résolu d'acheter 13 000 kilos (13 poches) d'abat poussière en flocons.

À l'unanimité.

#### **F- Demande de prix pour matériel et équipement**

Les prix, pour usage interne, seront demandés aux entreprises et/ou fournisseurs pour l'année 2020.

#### **2020-03-13 : FACTURES DE ENGLOBE**

Il est proposé par monsieur Gaston Lessard, appuyé par monsieur Christian Nadeau et résolu d'autoriser le paiement de la facture au montant de 390.92\$ présentée par Englobe pour le contrôle qualitatif des matériaux pour la réfection du Rang 3.

À l'unanimité

#### **10 : EAU**

##### **A- Entente pour formation (entraînement)**

En suivi.

#### **11 : EAUX USÉES**

Aucun sujet traité.

#### **12: LOISIRS**

##### **A- Assurance jeux gonflables**

Une assurance supplémentaire au coût de 125\$ est requise pour l'activité dans le cadre qui sera offert jeudi (semaine de la relâche) et sera assumée par la municipalité.

##### **B- Suivi de la patinoire**

La patinoire fermera à la fin de la semaine de la relâche. La ligue de hockey intermunicipal a été une réussite et une belle participation. Samedi soir aura lieu une sortie en raquettes avec de la tire sur la neige.

##### **C- Affichage du poste d'animateur**

L'affichage sera fait dès que possible.

##### **D- Organisation du terrain de jeux**

Avec l'interlosir, il est prévu un regroupement de terrains de jeux par secteur et il est possible que les terrains de jeux du centre se regroupent à Saint-Paul-de-Montminy.

#### **13. PLAN D'ACTION D'AVENIR ET DÉVELOPPEMENT DE LA MUNICIPALITÉ**

##### **A- Activité d'accueil**

L'accueil se fera lors du déjeuner des Chevaliers de Colomb du 19 avril.

##### **B- Suivi du guide**

Le responsable mentionne qu'il reste à finaliser les avantages de vivre ici.

#### **2020-03-14 : UTILISATION DU SOLDE DU PACTE RURAL**

Considérant que le projet 18030-2016-06 «Communication et signalisation» a coûté moins cher que prévu pour sa réalisation et qu'il s'élève à 32 200\$ tel que stipulé dans le rapport final;

Considérant que, dans le cadre du projet 18030-2019-11 «Plan de développement résidentiel et amélioration du parc du 150ème et du terrain multi-sports», la soumission finale reçue de l'organisme «Vivre en ville» pour la réalisation du volet «Plan de développement résidentiel» est plus élevée (24 000\$ au lieu de 12 500\$ estimée) pour un projet global maintenant estimé à 95 630\$;

Considérant que les modifications apportées au coût de la demande de modification respectent les règles du Pacte rural;

Il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par monsieur Rémi Fontaine et résolu que :

-La Municipalité demande à la MRC de Montmagny de diminuer l'aide consentie de 8 000\$ pour la réalisation du Projet 18030-2016-06 «Communication et signalisation», soit 24 160\$ au lieu de 32 160\$.

-Que la MRC de Montmagny transfère ce montant de 8 000\$ pour la réalisation du projet 18030-2019-11 «Plan de développement résidentiel et amélioration du parc du 150ème et du terrain multi-sports» ce qui portera l'aide consentie au total de 71 100\$ au lieu de 63 100\$.

-la Municipalité mandate la directrice générale pour signer un nouveau protocole d'entente modifiée pour le projet 18030-2019-11 «Plan de développement résidentiel et amélioration du parc du 150ème et du terrain multi-sports».  
Adopté à l'unanimité.

## **14. RÉOLUTIONS DIVERSES**

### **2020-03-15 : SOUMISSION POUR PACTE RURAL**

Considérant que le protocole pour la réalisation du pacte rural 18030-2019-11 «Plan de développement résidentiel et amélioration du parc 150e et du terrain multi-sports» a été signé avec la MRC de Montmagny totalisant des investissements de 84 130\$, il est proposé par madame Odile Blais, appuyé par monsieur Gaston Lessard et résolu de permettre que les travaux de rénovations aux bâtiments de services au terrain multi-sports se réalisent à l'intérieur du budget déposé avec le dépôt du projet et que Monsieur Christian Nadeau supervise ces rénovations pour la municipalité.

À l'unanimité.

### **2020-03-16 : DEMANDE POUR LE GALA MÉRITAS**

Il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par monsieur Martin Boulet, et résolu d'autoriser le versement de 3 bourses de 100\$ chacune soulignant l'effort fourni pour atteindre leur rendement dans chacune des sphères d'activités suivantes : sportive, culturelle et académique à 3 étudiants de Saint-Paul-de-Montminy et qui fréquentent l'École secondaire de Saint-Paul.

À l'unanimité.

### **C- Plan triennal de la Commission scolaire**

La Commission scolaire de la Côte-du-Sud a déposé son plan triennal pour les années 2020 à 2023 et aucun commentaire n'est émis de la part des élus.

### **2020-03-17 : AVRIL, MOIS DE LA JONQUILLE**

Il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par madame Odile Blais et résolu que la municipalité décrète que le mois d'avril soit le mois de la jonquille et qu'elle encourage la population soit encouragée à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

À l'unanimité.

### **2020-03-18 : DEMANDE DE MADAME MONIQUE GAUDREAU**

Il est proposé par monsieur Christian Nadeau, appuyé par monsieur Guy Boivin et résolu d'autoriser l'achat d'un billet, au coût de 125\$, pour le souper-soirée dont le but est d'accumuler des fonds pour le réaménagement de l'unité cardio-vasculaire de l'Hôtel-Dieu de Lévis.

À l'unanimité.

### **F- Demande de l'Association pulmonaire**

Demande non acceptée.

### **2020-03-19 : DEMANDE DE MODIFICATION DE ZONAGE**

Il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par monsieur Martin Boulet et résolu d'autoriser d'initier le processus pour modifier une partie du règlement de zonage afin de permettre la réalisation d'un projet sur les lots 6 334 598 et 5 761 572 ainsi que pour le secteur destiné aux maisons mobiles de la 19ème Rue.

À l'unanimité.

### **H- Demande d'accès à l'information au sujet de la coalition tabac**

La municipalité ne s'implique pas dans ce dossier.

### **2020-03-20 : CONTRIBUTION AU SUPPLÉMENT DE LOYER DES HABITATIONS DU BUTON**

Il est proposé par madame Odile Blais, appuyé par monsieur Martin Boulet et résolu d'autoriser le versement de 1 417,80\$ aux Habitations du Buton inc pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2019 à titre de supplément au loyer du programme Accès Logis.

À l'unanimité.

### **J- Souper bénéfice de l'Entraide Pascal-Taché**

Demande non acceptée.



## 15. VARIA OUVERT

### A- Présentation GMR

La MRC de Bellechasse a déposé une présentation du GMR contenant diverses informations sur la gestion des matières résiduelles.

### B- Suivi de la maison incendiée

L'audition de ce dossier est prévue le 26 mars à 13h30.

### C- CA du Parc des Appalaches

Madame Odile Blais résume les projets du Parc des Appalaches.

### 2020-03-21 : SUIVI DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE SAINT-PAUL

Il est proposé par monsieur Gaston Lessard, appuyé par monsieur Christian Nadeau et résolu de demander au représentant de la Chambre de Commerce des explications sur la fermeture de ce compte à la Caisse Desjardins et d'adresser également cette question directement à la Caisse Desjardins.

À l'unanimité.

### E- Séance de consultation au sujet des changements règlementaires

La rencontre sera tenue le 5 mars.

### F- Offre de formation sur les RDD

Offre transmise aux élus.

### G- AGA de la Chambre de la Chambre de Commerce

Des démarches seront réalisées afin de faire nommer un représentant de notre secteur sur un siège de la Chambre de Commerce de Montmagny.

### H- Activités de déneigement

Les informations seront transmises à l'entrepreneur qui a effectué le déneigement des routes et rangs.

## 16 : PÉRIODE DE QUESTIONS

Une question concernant le déneigement d'un rang est adressée aux élus.

### 2020-03-22 : LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Rémi Fontaine, appuyé par monsieur Gaston Lessard et résolu de lever la séance, il est 21h25.

À l'unanimité.



Je, Alain Talbot, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

  
\_\_\_\_\_  
Claudette Aubé, directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Claudette Aubé, directrice générale et secrétaire trésorière, déclare que ce procès-verbal représente fidèlement les actes et délibérations du conseil municipal lors de la réunion tenue le 2 mars 2020.

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil tenue le 6 avril 2020.